

## Édito

Mandat 2026-2032

## Bienvenue à l'AMF !



À vous tous qui avez été élus ou réélus maires, je vous adresse mes félicitations et tous mes vœux de réussite dans vos projets locaux. Le mandat de maire est le plus beau de tous, car il est concret, incarné, tourné vers l'avenir.

Quelle que soit la démographie de notre

commune, ses spécificités géographiques, culturelles, politiques, nous sommes tous bienvenus à l'AMF. Notre Association est là pour vous apporter des ressources et des conseils dès le début de votre mandat. À ce titre, nous mettons à votre disposition plusieurs publications qui vous seront utiles immédiatement : le guide du maire, le guide de l'intercommunalité (publié en mai), le guide sur le maire-employeur rédigé en partenariat avec le CNFPT et la FNCDG, le guide des secrétaires généraux de mairie, des webinaires sur le début de mandat et des modules interactifs pour se former et, prochainement, le guide sur la responsabilité personnelle des élus.

Les associations départementales de notre réseau et les services de l'AMF organisent aussi des journées d'accueil ou « Universités des maires » pour vous accompagner.

Enfin, l'AMF est là pour porter votre voix, défendre le pouvoir d'agir des maires auprès du gouvernement et du Parlement, dans un contexte hélas marqué par une forte recentralisation des finances publiques au détriment de l'équilibre des comptes, et un excès de normes, de procédures, de bureaucratie qu'il nous faut combattre.

L'Association travaille tout au long de l'année sur des propositions grâce aux élus qui s'investissent au sein de ses instances et nous obtenons des avancées tangibles. J'invite chacun d'entre vous à vous y engager. Fidèle à son objet et en toute indépendance, l'AMF continuera de défendre les libertés locales. C'est un combat de tous les jours, pour vous, pour nos concitoyens, pour notre démocratie, et je suis heureux de mener à vos côtés cette noble mission.

Bienvenue à tous.

DAVID LISNARD



## Les leçons en chiffres des élections municipales

Les municipales de 2026 ont révélé deux tendances majeures : une avancée significative de la parité grâce à la réforme du scrutin, mais aussi une abstention record.

Décryptage des enseignements d'un scrutin historique.

**Progrès de la parité.** Avec 22,6 % de femmes maires (contre 19,8 % en 2020), la généralisation du scrutin de liste paritaire porte ses fruits. Les conseils municipaux frôlent désormais la parité (48 % - 49 % d'élus), mais les têtes de liste restent majoritairement masculines (75 % des listes conduites par des hommes). Un paradoxe géographique se dessine : les petites communes (moins de 3 500 habitants) sont plus paritaires (23 % de femmes maires) que les grandes villes (18 %), où seulement 8 femmes dirigent les 42 plus grandes agglomérations. Cette progression, bien que lente, crée un vivier de talents pour l'avenir. Les premières adjointes, désormais majoritairement des femmes, pourraient former la prochaine génération de maires.

**Crise de la participation.** Le taux de participation s'établit à 57,1 %, en baisse de 6 points par rapport à 2014. Cette désaffection touche particulièrement les petites communes (-11 points depuis 2014), où 68 % des

communes de moins de 1 000 habitants n'ont présenté qu'une seule liste. Cela traduit un problème profond, lié à la défiance envers la politique et aux difficultés quotidiennes. Le contraste est frappant : 59 % de participation là où une seule liste se présentait (contre 76,4 % avec compétition), et des taux inférieurs à 50 % dans les quartiers populaires (La Courneuve, Villeurbanne, Aubervilliers). Dans les communes à liste unique, les votes blancs et nuls explosent (jusqu'à 15 %, voire 50 % dans certains cas), mélange d'erreurs (rayures de noms) et de rejet politique. Dans les rares communes où deux listes s'affrontaient, les campagnes ont été plus dynamiques, avec des victoires serrées (écarts de 5 à 10 points). Il y a eu une véritable compétition démocratique dans ces communes avec un véritable regain d'intérêt pour la campagne.

Cependant, la crise de la participation est préoccupante, notamment parce qu'elle touche désormais les élections municipales jusqu'à présent relativement protégées. Il s'agit d'un problème politique profond, qui doit interroger tant le gouvernement que le législateur... et les maires eux-mêmes.

Retrouvez l'intégralité de l'article du 27 mars 2026 sur [maire-info.com](http://maire-info.com)

# PJL simplification : les demandes de l'AMF

Le projet de loi portant simplification des normes applicables aux collectivités territoriales sera présenté au Parlement dans les prochains mois. Examiné lors de la séance du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) du 2 avril, ce texte, d'une quarantaine d'articles, a fait l'objet d'un avis globalement favorable des élus membres sous conditions de modifications de certains articles.

Tout d'abord, l'AMF reconnaît l'utilité de la démarche et soutient une majorité des mesures. Elle salue notamment l'abaissement de 30 à 15 ans du délai d'acquisition des biens sans maître (une demande de longue date), la ratification de l'ordonnance sur le compte financier unique, mesure indispensable après la censure du PLF 2026, ou la faculté d'ajouter un point à l'ordre du jour d'un conseil municipal. Toutefois, le texte relève davantage de la résolution d'irritants que d'une simplification normative d'ampleur.

La séance du 2 avril a donné l'occasion de préciser les motifs pour lesquels certaines mesures ne seront pas bénéfiques au bloc communal.



À titre d'exemple, la suppression des délibérations des communes membres pour les modifications mineures des statuts d'un EPCI (art. 3) : une décision collégiale des conseils municipaux à la majorité qualifiée reste souhaitable. L'AMF s'oppose également à la fusion obligatoire du SCoT et du PCAET (art. 31) : ces deux documents n'ont pas la même finalité et leur rapprochement doit rester volontaire au risque de complexifier l'élaboration de ces documents. De même, les conventions de transfert de com-

pétence doivent rester optionnelles. Sur les secrétaires généraux de mairie (art. 19), l'AMF est catégorique : remettre en cause leur part réservée dans les listes d'aptitude « n'est absolument pas une demande des maires ».

Le texte est également l'occasion de revenir sur la place et le rôle du

CNEN. L'AMF défend un avis conforme de cette instance pour renforcer son impact réel sur la production normative. À défaut, elle souhaite une « consultation renforcée » et qu'il ne soit plus possible pour le Gouvernement de passer outre l'avis du CNEN sans motivation écrite. Au total, le CNEN aura donné un avis favorable sur plus d'une trentaine d'articles démontrant l'intérêt du projet, mais le débat parlementaire s'annonce dense et sera probablement source d'une importante évolution.

## Mandat 2026-2032

Le mandat municipal et intercommunal s'ouvre dans un contexte marqué par des enjeux majeurs pour les collectivités locales. Les équipes devront conduire des projets pour améliorer la qualité de vie, renforcer l'attractivité des territoires et soutenir le développement local. L'AMF met à leur disposition un ensemble de ressources sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr). Les contenus sont organisés selon différents profils afin de permettre à chacun – maires, présidents d'intercommunalité et secrétaires généraux de mairie – d'accéder aux informations, guides et outils utiles à l'exercice de leurs responsabilités.

Voir la page « Mandat communal et intercommunal 2026-2032 » sur [www.amf.asso.fr/m/dossiers/mandat-communal-intercommunal-2026.php](http://www.amf.asso.fr/m/dossiers/mandat-communal-intercommunal-2026.php)

## GEMAPI : les élus appellent à un engagement de l'État

Alors que le Sénat a examiné une proposition de loi sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les élus locaux ont dénoncé dans une contribution commune le désengagement de l'État, qui a transféré en 2018 la compétence GEMAPI aux intercommunalités sans les ressources financières et techniques suffisantes.

Le transfert accéléré des digues domaniales en janvier 2024, réalisé sans inventaire précis ni évaluation financière, illustre ce problème.

Face à l'aggravation des risques climatiques, les élus rappellent que la sécurité des populations reste une responsabilité de l'État et lui demandent donc un engagement renforcé et durable. Pour corriger cette situation, les associations formulent cinq propositions :

- mettre un terme aux transferts de responsabilités et de charges, en refusant toute extension du périmètre de la GEMAPI (par exemple :

gestion des eaux de ruissellement) ;

- protéger l'équilibre financier en bloquant toute nouvelle utilisation de la taxe GEMAPI pour financer le trait de côte par exemple ;
- préserver la liberté locale d'organisation dans l'exercice de la compétence GEMAPI ;
- assurer la solidarité nationale en garantissant un appui technique de l'État et en pérennisant les aides du Fonds Barnier pour la mise aux normes des ouvrages de protection (au moins jusqu'en 2040) ;
- sécuriser le financement en affectant intégralement la surprime CATNAT (assurances) à la prévention des risques naturels.

Face à l'urgence climatique et aux risques accrus, une collaboration renforcée entre l'État et les collectivités locales s'impose pour garantir la sécurité de tous.

Retrouvez la contribution commune des associations d'élus sur [www.amf.asso.fr/Réf. BW43127](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW43127)

## Guide du maire 2026

À l'issue des élections municipales, les premières décisions sont déterminantes pour installer durablement l'action publique locale. Afin d'accompagner les élus dès le début de leur mandat, l'AMF publie le Guide du maire 2026, une publication de référence conçue pour éclairer l'action municipale tout au long des six prochaines années. Réalisé par ses services, ce guide apporte aux maires et à leurs équipes les informations essentielles pour exercer leurs responsabilités dans un environnement juridique, administratif et financier de plus en plus complexe. Il accompagne concrètement les premières étapes du mandat : installation du conseil municipal, organisation des services, préparation et vote du budget, maîtrise des obligations légales. Outil pratique et pédagogique, il met en lumière les leviers d'action des communes et aide à relever les grands défis du mandat : transition écologique, sécurité, cohésion sociale, en intégrant les évolutions récentes. Ce guide, sans prétendre à l'exhaustivité, invite les élus à s'appuyer sur les nombreuses ressources proposées par l'AMF, accessibles sur son site Internet, afin de compléter et actualiser leur information au quotidien.

Pour plus d'informations sur [www.amf.asso.fr/Réf](http://www.amf.asso.fr/Réf). BW43070

## Bien démarrer son mandat

Pour accompagner les élus et leurs équipes dès le début du mandat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), propose une série de 13 vidéos pédagogiques. Courtes et accessibles, elles présentent les étapes clés de l'installation du conseil municipal et les premières décisions à prendre, comme les délégations ou les indemnités. Chaque clip est suivi d'un mini-quiz pour tester ses connaissances. Pensés comme des outils pratiques, ces contenus offrent des repères clairs et immédiatement mobilisables pour sécuriser les pratiques et exercer ses responsabilités avec confiance, au service des habitants et de leur territoire. Retrouvez les vidéos pédagogiques sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## Statut de l'élu(e) local(e)

Outre les évolutions intervenant en début d'année civile, la guide de mars 2026 présente, notamment, les dispositions de la loi portant création d'un statut de l'élu local qui visent à faciliter le quotidien des élus. Extension du champ des autorisations d'absence, amélioration de la prise en charge des frais, reconnaissance des compétences acquises, revalorisation des indemnités des élus des communes de moins de 20 000 habitants, extension de la protection fonctionnelle, augmentation du congé formation... Autant de mesures à s'approprier dès le début du mandat. La publication est accessible sur le site internet de l'AMF [www.amf.asso.fr/Réf](http://www.amf.asso.fr/Réf). BW7828

## Réforme des aides sociales



Un projet de loi (P JL) prévoit la mise en place d'une allocation sociale unifiée (ASU) correspondant à une harmonisation des bases de calcul du revenu de solidarité active, de la prime d'activité et des aides personnelles au logement. L'ensemble des ressources du foyer contribuant à déterminer son revenu social de référence sera pris en compte pour calculer l'ASU qui vise un double objectif : lutte contre la pauvreté et les exclusions ainsi que l'insertion sociale et professionnelle en favorisant le gain au travail. Ce P JL prévoit l'encadrement des aides sociales locales et des avantages tarifaires dans l'accès à un service public accordés par les municipalités à leurs habitants. L'AMF regrette le calendrier imprécis et fixé en dépit des échéances électorales de 2027. Elle a formulé de nombreuses interrogations concernant les modalités d'application de la réforme, renvoyées à de futurs décrets. Elle s'inquiète que la réforme soit envisagée à enveloppe financière constante, bien que poursuivant notamment un objectif de lutte contre le non-recours. En lien avec le ministère du Travail et des Solidarités, l'AMF a demandé une étude d'impact précise permettant d'apprécier l'ensemble des conséquences du P JL.

## Les guides essentiels pour un nouveau mandat

Au lendemain des élections municipales et communautaires 2026, l'AMF publie de nombreux guides à l'usage des nouveaux élus locaux afin de les épauler quotidiennement dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, l'édition 2026 du guide de l'intercommunalité présente notamment les premières décisions, l'environnement institutionnel ou encore les relations entre les communes et leur intercommunalité. Par ailleurs, le guide d'installation du conseil communautaire offre un éclairage spécifique sur cette étape clé du fonctionnement des intercommunalités. En outre, le guide sur la responsabilité personnelle des élus et le guide des secrétaires généraux de mairie, dans une version mise à jour, seront très prochainement publiés sur notre site internet.

Pour accéder à toutes les publications de l'AMF, voir sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### LUTTE CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES

## GUIDE PRATIQUE POUR LES MAIRES



Les conduites addictives – alcool, tabac, drogues, jeux ou écrans – constituent un enjeu majeur pour la société. En France, des millions de personnes

sont concernées, avec des conséquences importantes sur la santé et la vie sociale. La diffusion de la cocaïne et l'essor des usages liés aux écrans renforcent ces risques. Ces pratiques

peuvent aussi perturber la tranquillité et la sécurité publiques. Face à cette réalité, les maires sont en première ligne. Ils veillent au respect de la loi, notamment à la protection des mineurs, et participent à la lutte contre les trafics. Ils agissent en prévention et accompagnent les habitants. Pour leur fournir des outils concrets et adaptés aux besoins de leur commune, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et l'AMF publient une nouvelle édition du Guide pratique du maire face aux drogues et aux conduites addictives.

Voir sur [www.amf.asso.fr/Réf. BW43023](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW43023)

### SANTÉ

## MAI VIOLET : PRÉVENTION DES CANCERS DE LA PEAU



Dans le cadre de la campagne « Mai Violet », dédiée à la prévention des cancers de la peau, les collectivités territoriales sont invitées à se mobiliser aux côtés des acteurs de santé, associations et citoyens. Cette initiative vise à sensibiliser le grand public aux risques liés à l'exposition aux ultraviolets et à promouvoir les bons réflexes de prévention. Chaque année, plus de 100 000 nouveaux cas sont diagnostiqués en France. À travers des actions locales – illumination de bâtiments, campagnes d'information ou événements – les communes jouent un rôle clé dans la diffusion de ces messages de santé publique. Voir sur [www.amf.asso.fr/Réf. BW43129](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW43129)

### CONCOURS

## PRIX ANACEJ 2026

Cohésion sociale, santé mentale, solidarité, environnement, mémoire... Sur de nombreux sujets, les enfants et les jeunes s'engagent.

L'ANACEJ, en partenariat avec l'AMF, les met ainsi à l'honneur à travers les Prix ANACEJ. Deux nouvelles catégories font leur apparition cette année : « Lutte pour l'égalité » pour valoriser un projet qui vise à réduire les discriminations, les inégalités ou le harcèlement et « Participation des enfants et des jeunes à la décision » pour valoriser une démarche ou un dispositif par lequel une structure a pris en compte la parole des enfants et des jeunes dans ses actions. Au total, ce sont 11 prix qui seront remis en octobre 2026 à Paris. Les collectivités locales sont invitées à relayer largement cet appel à candidature. Plus d'informations sur [www.amf.asso.fr/Réf. BW43128](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW43128)

### CULTURE

## LABEL « MA COMMUNE/ MON INTERCO AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Afin d'encourager la lecture à l'échelle locale, l'association Lire et faire lire, en partenariat avec l'AMF, a créé le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire ». Il permet de valoriser les collectivités locales les plus engagées pour encourager et faciliter l'accès de tous les enfants à la lecture. Ainsi, pour l'édition 2026, les communes et intercommunalités intéressées sont invitées à déposer leur candida-

ture avant le 30 juin 2026 sur le site internet de l'association. Elles doivent par ailleurs faire valider cette démarche par une délibération du conseil municipal ou communautaire avant la rentrée de septembre.

Plus d'informations sur [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

### GESTION DES RISQUES

## JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE 2026



La Journée nationale de la résilience revient en 2026 avec le lancement de son appel à projets, invitant l'ensemble des acteurs – collectivités territoriales, associa-

tions, établissements scolaires, entreprises et citoyens – à se mobiliser.

Portée par l'État, cette initiative vise à renforcer la culture du risque et à améliorer la préparation des populations face aux catastrophes naturelles et technologiques. Les projets de sensibilisation, d'information ou de gestion de crise pourront être labellisés et valorisés à l'échelle nationale, avec un temps fort organisé autour du 13 octobre. Voir sur [www.securite-civile.interieur.gouv.fr/objectif-resilience](http://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/objectif-resilience)

### BIODIVERSITÉ

## FÊTE DE LA NATURE 2026



La Fête de la nature se tiendra du 20 au 25 mai 2026 et célébrera sa 20<sup>e</sup> édition partout en France. Les collectivités territoriales, aux côtés des associations, établissements et citoyens, sont invitées à se

mobiliser pour valoriser les initiatives locales en faveur de la biodiversité. Cet événement, fondé sur des animations gratuites et accessibles à tous, vise à rapprocher les publics de la nature et à encourager l'évolution des comportements. Balades, ateliers ou actions pédagogiques permettent de sensibiliser aux enjeux écologiques et de mettre en lumière les richesses naturelles des territoires. Plus d'informations sur [www.amf.asso.fr/Réf. BW42933](http://www.amf.asso.fr/Réf. BW42933)

# Les premières décisions du mandat 2026-2032

**Confier** les délégations, délibérer sur les indemnités, voter le budget... Synthèse des principales actions à mener.

Dès l'installation du conseil, la première urgence consiste à mettre en place les délégations de pouvoir : du conseil municipal au maire pour des compétences ciblées comme l'urbanisme ou les marchés publics (article L. 2122-22 du CGCT), du maire aux adjoints et conseillers avec une totale liberté de choix, permettant une répartition équilibrée des responsabilités, ainsi que des délégations de signature aux agents territoriaux (notamment au DGS dans les communes de plus de 2 000 habitants). Une approche thématique (transition écologique, petite enfance, etc.) est recommandée pour une gestion plus lisible.

Sur la question des indemnités et de la formation, deux décisions majeures doivent être prises dans les trois mois :

- la fixation des indemnités, revalorisées pour les communes de moins de 20 000 habitants (+4 % à +10 % selon la taille) ;
- l'adoption d'un budget formation (minimum 2 % et maximum 20 % des indemnités).

Par ailleurs, la souscription d'une assurance pour la protection fonctionnelle est obligatoire, avec une aide de l'État pour certaines communes. Dans les deux mois suivant l'élection, plusieurs instances doivent également être renouvelées : le CCAS/CIAS (composition

paritaire), la CCID (en concertation avec la DDFIP), les représentants pour la caisse des écoles et les délégués pour les SDIS (avant le 22 juillet). Pour les grandes communes (plus de 50 000 habitants), la création d'un CLSPD devient obligatoire. Ensuite, deux documents fondamentaux sont à finaliser rapidement : le règlement intérieur (obligatoire sous 6 mois pour les communes de 1 000 habitants et plus) et le budget primitif (avant le 30 avril). L'année 2026 marque en outre l'arrivée du compte financier unique (CFU), qui remplace le compte administratif. Les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent aussi produire une annexe environnementale.

Enfin, deux opérations sont indispensables dès l'installation : le récolement des archives et l'état des lieux complet du patrimoine communal (biens mobiliers et immobiliers) et des contrats en cours (marchés publics, baux, assurances).

Une bonne organisation en début de mandat libère ensuite du temps pour mettre en œuvre les projets structurants. L'AMF propose un accompagnement complet : guides pratiques, formations sur mesure et conseils personnalisés.

Retrouvez l'article du 17 mars 2026 dans son intégralité sur [www.mairesdefrance.com](http://www.mairesdefrance.com)

## Moyens de paiement

Pour améliorer le recouvrement des recettes locales et s'adapter à l'évolution des usages, la Direction générale des finances publiques propose plusieurs dispositifs de paiement que les collectivités peuvent mettre à disposition de leurs usagers. Parmi les nouveautés, le virement simplifié, gratuit pour les usagers et sans surcoût pour les collectivités, sera généralisé en 2026.

Retrouvez les solutions de paiement et informations utiles sur [www.amf.asso.fr/Réf.BW43041](http://www.amf.asso.fr/Réf.BW43041)

## Recouvrement

Le décret n°2026-141 du 27 février 2026 relatif à l'exercice des mesures d'exécution forcée pour le recouvrement des titres de recettes supprime la notion d'autorisation préalable des poursuites en l'absence de solution amiable.

À compter des élections municipales de 2026, le comptable peut désormais engager, par principe, des mesures d'exécution forcée sans solliciter l'autorisation de l'ordonnateur. Celui-ci conserve toutefois la possibilité de s'y opposer.

Voir sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)  
Réf. BW43116

## TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

### UN ZONAGE DÉSORMAIS POSSIBLE

Pour lutter contre la vacance commerciale, les communes ou leurs intercommunalités peuvent instituer une taxe sur les friches commerciales (TFC). Une fois instituée, la taxe devait s'appliquer sur tout le territoire de la commune ou de l'intercommunalité.

L'article 44 de la loi de finances pour 2026 permet désormais d'instituer la taxe seulement dans certaines zones. Plus précisément, les communes ou leurs intercommunalités peuvent instituer la taxe sur le seul périmètre de leur territoire correspondant aux secteurs d'intervention délimités par une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT). L'ORT est un outil pour la revitalisation des territoires et de leurs centralités. Elle facilite notamment l'adaptation et la modernisation des parcs de logements et de locaux commerciaux et artisanaux.

## LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

### PROTECT'ENVI : UN OUTIL POUR FACILITER L'ACTION DES ÉLUS

Protect'Envi est un outil d'aide à la rédaction pour la procédure administrative prévue à l'article L. 541-3 du Code de l'environnement de lutte contre les dépôts sauvages (pouvoir de police du maire). Cette procédure permet notamment de recouvrer l'amende au profit de la collectivité si la mise en demeure est restée sans effet. L'amende est dressée sous 10 jours et peut s'élever jusqu'à 15 000 euros. Porté par la Gendarmerie nationale (commandement pour l'environnement et la santé) et la DINUM (direction interministérielle du numérique), Protect'Envi permet aux collectivités de générer automatiquement des pièces de procédure administrative (rapport de constatation, lettre d'information à l'auteur présumé) ; et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée. Voir sur <https://protect-envi.beta.gouv.fr>

## Vote des taux de fiscalité locale 2026

La DGFIP a publié les nouvelles références nationales de fiscalité locale servant à encadrer le vote des taux de fiscalité en 2026. Le dispositif d'augmentation sans règle de lien du taux de la THRS (la règle de lien continuant de s'appliquer au taux de taxe foncière sur les propriétés bâties) est élargi, avec un plafond relevé à 10 %. Par ailleurs, la loi de finances 2026 réduit progressivement certaines dotations de l'État (DCRTP, DTCE, etc.).

Voir sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)  
Réf. BW43097

## La vie du réseau

### ■ **Projet CapCyber collectivités : se préparer aux crises**

La cybersécurité est l'affaire de tous : État, entreprise, collectivités. Aujourd'hui, la potentialité d'une attaque étant une réalité tangible pour les collectivités (rançongiciels, vol de données, pertes financières, etc.), il paraît judicieux de se préparer en amont de la crise. C'est l'objet de ce dispositif de formation en ligne qui consiste à simuler une crise d'origine cyber, dénommé *CapCyber : Crises & Collectivités*, destiné aux collectivités de toutes tailles. Son approche est pédagogique et il n'est pas nécessaire de disposer d'une formation en cybersécurité pour le suivre. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'AMF et le commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), l'unité du ministère de l'Intérieur en charge de la coordination de l'action du ministère dans la lutte contre les cybermenaces, ayant réalisé cette formation. Il comporte trois volets :

- une base documentaire (des fiches pratiques téléchargeables pour se préparer à la crise et constituer une cellule de crise au sein de sa municipalité, des podcasts pour approfondir les sujets, des retours d'expérience de collectivités touchées par une crise d'origine cyber) ;
- un exercice de simulation de crise pour apprendre à gérer une crise d'origine cyber sans en subir les conséquences réelles, évolutif avec des prises de décision successives selon différents niveaux de responsabilité ;
- une information sur les atteintes cyber envers les élus sur la base d'un témoignage et d'explications de spécialistes.

La formation est accessible sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/)  
Réf. BW43113

### ■ **Enquête vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)**

Chaque année, le Service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMSI) réalise l'enquête VRS pour mesurer le vécu et le ressenti de la population en matière de sécurité. Cette enquête, menée auprès de 200 000 habitants de 18 ans ou plus répartis sur tout le territoire (hors Guyane et Mayotte), fournit des diagnostics fiables du niveau national jusqu'à l'échelle départementale. Ces résultats complètent l'action des Forces de sécurité intérieure et des maires.

Ils permettent aux pouvoirs publics de mieux protéger la population, d'adapter leurs interventions au plus près des besoins des habitants mais aussi de mieux prendre en charge les victimes.

Pour retrouver le rapport d'enquête 2024, voir sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) et, pour retrouver l'atlas départemental de la délinquance enregistrée en 2025, voir sur [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr)

### ■ **Plateforme API meublés**

API meublés est une plateforme de centralisation nationale des données d'activité des intermédiaires de location de meublés de tourisme ouverte, à partir de mars 2026, aux communes et intercommunalités ayant mis en place le changement d'usage et le numéro d'enregistrement. Il sera généralisé à toutes les communes et intercommunalités à partir du dernier trimestre 2026.

Il permettra aux collectivités de recueillir des informations précises sur les locations de meublés de tourisme et, le cas échéant, prendre des mesures de régulation.

Plus d'informations sur [apimeubles.finances.gouv.fr/connexion](http://apimeubles.finances.gouv.fr/connexion)

### MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 444 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1, © AdobeStock, p. 1, p. 2, p. 3 ; © AMF, p. 4.



## LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 444  
D'AVRIL 2026

**Interco & territoires.** Déserts médicaux : les élus veulent inverser la tendance.

**Enquête.** Face au narcotrafic, les maires se mobilisent aux côtés de l'État.

**Solutions locales.** Des pistes pour sécuriser les musées.

**Pratique.** Ce que doit savoir le maire employeur.

**Votre mandat.** Manager une équipe municipale, un enjeu clé du mandat.

  
fonpel  
La retraite supplémentaire  
des élus locaux

## Préparez votre retraite d'élu(e) dès aujourd'hui avec Fonpel

Demandez  
une étude personnalisée

